United Nations
AS
ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL

Nations Unies
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

UNRESTRICTED
E/CART/SR.2
23 March 1949
ORIGINAL: FRENCH

COMITE D'EXPERTS EN CARTOGRAPHIE

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUXIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York,
le mardi 22 mars 1949, à 10 heures 30.

SOMMAIRE : Examen des problèmes relatifs à la coordination des travaux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Président : M. R.H. RANDALL

Les corrections à apporter au présent compte rendu en application du règlement intérieur doivent être adressées par écrit, dans les 24 heures au plus tard, à M. E. Delavenay, Directeur de la Division des comptes rendus officiels, bureau F-852, Lake Success. Elles seront transmises par lettre sur papier à en-tête, qui donnera la cote du compte rendu en question et indiquera les corrections demandées ou, le cas échéant, sera accompagnée d'une pièce les contenant. L'enveloppe de la lettre portera la mention "urgent". Pour faciliter la tâche des services intéressés, il est demandé aux délégations de bien vouloir porter leurs corrections sur un exemplaire ronéotypé du compte rendu. Les corrections devront être rédigées dans l'une des langues de travail (français ou anglais).

AS

Experts consultants :

M. R.L. BROWN
M. C. LEITE de CASTRO
M. R.H. RANDALL
M. W. SCHEMERHORN
M. R. VERLAINE

Expert envoyé par le Gouvernement du Brésil :

M. A.H. de MATTOS

Représentants d'institutions spécialisées :

M. S.V. ARNALDO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
M. E.R.L. PEAKE	Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

Représentants d'organisations intergouvernementales :

M. C.L. NICHOLS	Bureau international d'hydrographie
M. S.W. BOGGS) M. A.C. SIMONPIETRI)	Institut panaméricain de géographie et d'histoire

Représentants d'organisations non gouvernementales :

M. H.W. HEMPLE	Union internationale de géodésie et de géophysique, Conseil international des unions scientifiques
M. O.S. READING	Société internationale de photogrammétrie
M. M.S. WRIGHT	Congrès américain de topographie et de cartographie

Secrétariat :

M. G. DURAN	Département des questions sociales
M. TECENE	Département des questions économiques
M. DROZDOFF	Département des conférences et services généraux
M. T.L. TCHANG	Secrétaire du Comité

EXAMEN DES PROBLEMES RELATIFS A LA COORDINATION DES TRAVAUX DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

Le PRESIDENT, après avoir souhaité la bienvenue à M. Verlaine, souligne que les séances du Comité d'experts n'ont pas un caractère parlementaire. S'il a été nécessaire de recourir au vote pour l'élection du Président et l'adoption de l'ordre du jour, le Comité n'aura probablement plus à voter au cours des prochaines séances.

Le Président propose que M. Schermerhorn le remplace lorsqu'il lui faudra s'absenter.

Cette proposition est adoptée sans opposition.

Le PRESIDENT rappelle que la coordination des activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées en matière de cartographie est une question dont on parle depuis 1945. Les membres du Comité ont reçu un certain nombre de rapports sur cette question et ont eu le loisir de les étudier.

Le Président estime que la tâche du Comité d'experts consiste, en fait, à traiter les sujets essentiels dans deux domaines différents : la coordination et le développement des services cartographiques. Le Comité doit, en premier lieu, étudier les problèmes relatifs à la coordination des services cartographiques de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées en tenant compte des travaux effectués par les organisations internationales et, d'autre part, encourager les efforts déjà accomplis par les différents pays dans le domaine de la cartographie. Il ne sera pas nécessaire que le Comité insiste sur la nécessité urgente d'établir des cartes géographiques exactes; il lui faudra simplement chercher de quelle manière il sera possible d'établir ces cartes.

Le Président propose que le Comité se borne, au cours de la séance, à étudier le premier aspect du problème : la coordination des services cartographiques.

M. SCHERMERHORN fait remarquer qu'il est impossible d'étudier la coordination des services cartographiques de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées si l'on ne possède pas de données précises sur ces services.

M. DURAN (Secrétariat) rappelle aux membres du Comité qu'ils ont à leur disposition une brochure qui, sous une forme volontairement simplifiée, donne un aperçu des activités et des programmes de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

Le PRESIDENT souligne la complexité de l'Organisation des Nations Unies; il estime que le Comité doit se faire une idée des travaux accomplis par les diverses branches de l'Organisation et, notamment, de l'oeuvre effectuée à l'intérieur du Secrétariat par les services cartographiques. Il demande à M. Duran de bien vouloir donner quelques éclaircissements à ce sujet.

M. DURAN (Secrétariat) pense qu'il serait préférable que M. Drozdof chef du service de cartographie, prenne la parole.

M. DROZDOFF (Secrétariat) dit que deux services, à l'intérieur du Secrétariat, s'occupent de cartographie; il existe, d'une part, un service de cartographie, relié au Département des conférences et services généraux et, d'autre part, une section de cartes géographiques à la Bibliothèque, dépendant du Département de l'information.

L'ensemble des services de cartographie a été créé dans le but de rendre service aux différents organes des Nations Unies et aux diverses délégations.

Si ces services ont eu quelques entretiens, à titre officieux, avec l'OACI et ont reçu un certain nombre de demandes de cartes émanant d'institutions spécialisées, ils n'entretiennent en général, que peu de rapports avec ces institutions.

M. Drozdoff donne un bref aperçu de l'activité du service de cartographi au cours des derniers mois; en deux ans et demi, 377 projets de cartes ont été mis au point. Le Comité d'experts pourra consulter à ce sujet deux graphiques, dont l'un donne la courbe ascendante des demandes de cartes géographiques et l'autre la répartition de ces demandes entre les divers Départements du Secrétariat.

La production de ces cartes répond à divers besoins. Elles peuvent être nécessaires à certaines études et avoir une valeur de référence; elles doivent parfois figurer dans des rapports; c'est ainsi qu'il a fallu établir, pour la Palestine, une trentaine de cartes différentes, en raison des changements incessants de frontières. Des cartes peuvent également être demandées par le Département de l'information et figurent alors dans l'annuaire ou dans d'autres publications. Enfin, elles sont parfois nécessaires lorsqu'ont lieu des expositions ayant trait aux activités de l'Organisation des Nations Unies.

M. Drozdoff rappelle que le Service cartographique ne dispose que d'un seul cartographe, parfois aidé par des assistants recrutés à titre temporaire. Ceux auxquels on a fait appel, sans avoir de formation éographiq

proprement dite, se sont révélés excellents dessinateurs; en raison du nombre toujours croissant de demandes de cartes géographiques, un nouveau poste de cartographe a été prévu en décembre dernier.

M. Drozdoff souligne ensuite la difficulté de la tâche qui incombe au Service cartographique. Celui-ci doit fréquemment produire des cartes en quatre ou cinq langues différentes. Tout le travail de reproduction s'effectue au siège même de l'Organisation des Nations Unies; en un seul cas, les dimensions de la carte ont rendu impossible de se conformer à cette règle. On utilise des méthodes de reproduction très diverses qui se trouveront exposées dans le rapport que recevront ultérieurement les membres du Comité.

En conclusion, M. Drozdoff tient à souligner l'esprit d'entente qui existe entre la section de cartes géographiques et le service de cartographie ainsi qu'entre ce service et le service de reproduction. Il lui a toujours été possible de contrôler de très près la reproduction des cartes préparées et l'on a toujours tenu compte des observations qu'il avait présentées concernant les dimensions, le papier et l'impression des cartes. C'est sans doute à cet esprit d'entente et de compréhension qu'il faut attribuer le fait que toutes les cartes ont été établies en temps voulu.

Le PRESIDENT remercie M. Drozdoff des précisions qu'il a fournies et aimerait savoir quelle est la place exacte des services de cartographie dans le Secrétariat.

M. DROZDOFF (Secrétariat) répond que les services de cartographie font partie de la Section de présentation graphique, elle-même rattachée à la Division de liaison avec les imprimeries; cette division dépend du Bureau des documents, qui est lui-même incorporé au Département des conférenc et services généraux.

Invité à donner des précisions sur la distribution et la production des cartes géographiques, M. Drozdoff dit qu'aucune partie de cette production n'est spécialement destinée aux institutions spécialisées. Il ajoute que la proportion des cartes distribuées varie selon les cas. Si ces cartes sont à l'usage des Départements du Secrétariat, le nombre d'exemplaires se trouve fixé par la demande elle-même; lorsque les cartes sont demandées à titre de documents, le nombre d'exemplaires ne doit pas dépasser 3.000 s'il s'agit de cartes en anglais et 4.000 s'il s'agit de cartes en français. Enfin, lorsque c'est le Département de l'information qui demande des caotes, celui-ci est libre de fixer le nombre de cartes qu'il désire.

AC

M. Drozdoff précise que, dans la mesure du possible, l'on s'efforce de contrôler la distribution et la reproduction des cartes, et de faire en sorte qu'épreuves et négatifs soient restitués.

Le PRESIDENT souligne l'analogie que présentent les services cartographiques et les services statistiques en dépit du fait que les services statistiques soient beaucoup mieux connus que les services de cartographie et qu'ils emploient un personnel plus nombreux. Il estime donc qu'il y aurait intérêt à comparer ces deux services.

M. DURAN (Secrétariat), complète la déclaration de M. Drozdoff et précise que les cartes sont établies dans des buts spécifiques et par conséquent présentent des caractères différents et varient selon les demandes présentées.

Il ajoute que ces cartes, une fois imprimées dans les documents officiel sont distribuées non seulement aux Départements mais à toutes les institution spécialisées sans exception, sauf lorsqu'il s'agit d'une carte exclusivement destinée à un Département du Secrétariat des Nations Unies.

M. THORNE (Bureau de statistique) est d'avis qu'il serait utile de demander au Directeur du Bureau de statistique ou à un autre haut fonctionnai de ce service de donner au Comité d'experts une description générale du Burea En ce qui le concerne personnellement, M. Thorne ne peut faire autre chose qu'exposer brièvement aux membres du Comité ce qu'il a fait jusqu'à ce jour dans ce service. Il rappelle que, lors de l'établissement de l'Annuaire démographique, il s'est révélé nécessaire de procéder à des recherches portan sur les modifications territoriales survenues dans le monde entre les deux guerres et à la suite de la deuxième guerre mondiale, seule une connaissance de ces modifications permettant de calculer exactement les densités de popula tion. Chargés d'effectuer ce travail de recherche et de compilation, M.Thorn et ses collaborateurs ont utilisé avec beaucoup de profit des ouvrages comme celui qui a été publié en 1937 par le Département des Affaires étrangères du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, car les délais dont ils disposaien ne leur permettaient pas de faire des études originales sur place pour tous les pays.

Par la suite, M. Thorne a été placé à la tête du Comité du Secrétariat des Nations Unies pour la normalisation des noms géographiques dans un but statistique; dans l'exécution de cette tâche délicate, le Comité a reçu l'appr efficace des autres services du Secrétariat, notamment de la Section de terminologie. Des fiches ont été établis par les soins du Comité en vue de faciliter l'utilisation d'une nomenclature uniforme et exacte.

Le PRESIDENT remercie M. Thorne et espère que le Directeur du Bureau de statistique, ou un de ses adjoints, sera en mesure de donner au Comité d'experts un bref aperçu sur l'organisation et le fonctionnement du Bureau de statistique. Pour le moment, le Président estime préférable de revenir au domaine propre de la cartographie.

Répondant à une question de M. SIMONPIETRI (Institut panaméricain de géographie et d'histoire), M. DROZDOFF (Secrétariat) reconnaît qu'il faut parfois relativement moins de temps au service cartographique pour dresser une carte que pour réunir tous les documents et données pertinents ou que pour faire approuver le projet de carte par les services intéressés. Mais on ne peut parler de règle en la matière.

Répondant ensuite à M. HEMPLE (Union Internationale de géodésie et de géophysique), M. DROZDOFF (Secrétariat) fait observer que le service cartographique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est, en effet, en rapport avec tous les Départements du Secrétariat auxquels il fournit les cartes dont ils ont besoin.

Le problème de la normalisation des noms géographiques, auquel M. Thorne a fait allusion, suscite très souvent des difficultés au service cartographique de l'Organisation des Nations Unies. Pour ce qui est des noms de pays, on a effectivement procédé à une uniformisation de ces noms, mais celle-ci ne vaut qu'en matière de statistique. En ce qui concerne les noms de lieux, il n'existe pas d'accord à ce sujet, aussi M. Drozdoff suit-il une méthode personnelle qui consiste à respecter, dans la mesure du possible, l'orthographe originale et à ne traduire que les noms de régions étendues. Les difficultés sont évidemment particulièrement grandes lorsqu'il s'agit de cartes sur lesquelles les noms figurent en russe ou en chinois. M. Drozdoff tient également compte de certaines habitudes qui sont imposées à l'Organisation; c'est ainsi par exemple que, dans le cas de l'URSS, on omet les points après les initiales. Enfin, M. Drozdoff se conforme en outre aux indications données par le Département ou l'organe qui a commandé la carte en question.

Répondant à une autre question de M. HEMPLE (Union internationale de géodésie et de géophysique), M. DROZDOFF (Secrétariat) déclare que la Bibliothèque est en mesure de fournir au service cartographique les cartes dont ce dernier a besoin pour ses travaux dans la proportion de 95 pour cent environ.

M. SIMONPIERRI (Institut panaméricain de géographie et d'histoire) ayant soulevé la question du copyright, M. DROZDOFF (Secrétariat) reconnaît que cette question n'est pas sans poser parfois certains problèmes. D'une manière générale, lorsque les emprunts faits par le service cartographique sont importants, cela est indiqué sur la carte, il a paru inutile de le faire lorsque les emprunts sont insignifiants.

Le PRESIDENT fait part du désir du Comité d'entendre au cours de la séance de l'après-midi M. Bruce, Directeur adjoint du Bureau de statistique sur l'Organisation générale de ce Bureau.

Répondant à M. SCHERMERHORN, M. DROZDOFF (Secrétariat) précise que son service est souvent amené à reproduire sur les cartes des renseignements puisés dans divers documents et à diverses sources, et à présenter certains de ces renseignements sous forme de graphiques ou de cartes, ainsi qu'à effectuer des calculs trigonométriques et autres, notamment pour calculer les distances.

M. Drozdoff ajoute que le service cartographique doit parfois se servir de plusieurs cartes déjà existantes, les combiner, les compléter l'une par l'autre en vue d'obtenir une nouvelle carte répondant aux désirs et aux besoins de l'organe ou du Département qui l'a commandée. Il cite par exemple le cas des cartes dressées pour le Togo et pour le Cameroun à partir d'une carte française du Togo et du Cameroun sous administration française et d'une carte britannique du Togo et du Cameroun sous administration britannique.

M. HEMPLE (Union internationale de géodésie et de géophysique) désirerait savoir quel service du Secrétariat est responsable des cartes publiées par l'Organisation des Nations Unies.

M. DROZDOFF (Secrétariat) fait observer que les cartes en question ne portent pas la signature d'un service particulier, mais seulement la mention "Organisation des Nations Unies", ce qui indique que la responsabilité incombe à l'Organisation dans son ensemble. Naturellement, au cas où les cartes publiées donneraient lieu à des observations ou à des demandes de rectification, ces dernières devraient être adressées au service cartographique; mais jusqu'ici le cas ne s'est jamais produit.

Le PRESIDENT fait observer que le rendement du service cartographique de l'Organisation des Nations Unies semble tout à fait remarquable.

Le Président demande au représentant du Secrétaire général si le Secrétariat pourrait faire une analyse des réponses données par les Etats Membres et par les organisations internationales et noter, pour le bénéfice du Comité d'experts, tout ce qui, dans ces réponses, se rapporte à la question en discussion.

M. BROWN voudrait savoir si le Secrétariat, au cours de cette étude, pourrait indiquer quelles sont les activités poursuivies par ces diverses organisations qui seraient susceptibles d'être centralisées à l'Organisation des Nations Unies. Il pense que, dans certains cas, les tâches accomplies par les services cartographiques réduits de certaines institutions spécialisées pourraient peut-être être confiées à l'Organisation elle-même.

M. DURAN (Secrétariat) fait observer que les réponses des Etats Membres ont été classées systématiquement suivant la nature des questions dans le document Cartography /W.1. Il serait avantageux que les experts fassent une analyse approfondie de ces réponses.

Le PRESIDENT renonce à son projet.

M. SIMONPIETRI (Institut panaméricain de géographie et d'histoire) estime indispensable que les experts connaissent le point de vue des institutions spécialisées et sachent, non seulement ce que ces dernières ont fait dans le passé, mais encore quels sont leurs plans et leurs besoins pour l'avenir, avant d'aller plus loin dans ce domaine.

Le PRESIDENT propose d'entendre les représentants de l'UNESCO et de l'OACI au cours de la séance de l'après-midi.

M. DURAN (Secrétariat) attire l'attention du Comité sur la résolution de l'Assemblée générale relative à l'assistance technique aux pays insuffisamment développés, ainsi que sur la résolution adoptée sur cette même question par le Conseil économique et social. La mise en oeuvre de ces résolutions exigera l'exécution de nombreuses cartes et de relevés topographiques sur place.

La séance est levée à 12 heures 30.